

Habiter Mieux avec l'Anah :
Une aide financière pour améliorer votre logement
et réduire vos consommations d'énergie

Vous êtes propriétaire de votre logement ? Vous l'occupez à titre de résidence principale ?
Votre logement a plus de 15 ans ?
Vous disposez de ressources inférieures aux plafonds suivants ?

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources (revenu fiscal de référence – avis d'imposition 2014)
1	14 308 €
2	20 925 €
3	25 166 €
4	29 400 €
5	33 652 €
par personne supplémentaire	4 241 €

Vos factures d'énergie sont trop élevées ? Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique de votre logement ?

Vous cherchez des solutions simples et efficaces ?

Le programme « Habiter Mieux » vous apporte une aide financière et un accompagnement personnalisé pour vous permettre, sous certaines conditions, de réaliser des travaux de rénovation thermique et de vous chauffer ainsi en réduisant le montant de vos factures.

Vous pouvez bénéficier :

- d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qui représente 50 % du coût HT des travaux plafonné à 20 000 € ;
- d'une prime complémentaire au titre du programme « Habiter Mieux » d'un montant de 10 % du coût HT des travaux plafonné à 2 000 € ;
- d'une aide supplémentaire des collectivités ;
- d'un accompagnement personnalisé pour vous aider à identifier les travaux les plus efficaces et à monter votre dossier de demande de subvention.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la délégation locale de l'Anah de la Haute-Savoie :

tél : 04 50 33 79 60 ou 04 50 33 79 61
mél : ddt-anah@haute-savoie.gouv.fr

